



**Besançon, le 18 décembre 2013**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

-----

**14 nouvelles entreprises de transport routier sont invitées à cosigner la charte  
« Objectif CO<sub>2</sub>: les transporteurs s'engagent », en Franche-Comté**

**Une session de signature exceptionnelle,  
le 18 décembre 2013 à Serre-les-Sapins**

Il s'agit, une nouvelle fois, d'une session exceptionnelle, pour deux raisons :

- les signatures des 4 premières entreprises de transport de voyageur en Franche-Comté ;
- l'engagement de 10 nouvelles entreprises de transport de marchandises en Franche-Comté.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec les organisations professionnelles, ont élaboré, en 2008, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> nommée « Objectif CO<sub>2</sub>: les transporteurs s'engagent ».

Cette démarche permet à toute entreprise de transport routier de s'engager en faveur du développement durable, via un plan d'actions personnalisé sur 3 ans. Elle offre un cadre méthodologique (diagnostic, indicateurs de suivi) et une reconnaissance des engagements. Au-delà de cet engagement fort pour réduire l'impact environnemental du transport routier, il est à rappeler que cette démarche a des incidences positives sur la compétitivité des entreprises, dans un secteur concurrentiel.

En 2009, un comité de suivi régional a été instauré. Il comprend la DREAL représentante du Préfet de région, l'ADEME, le Conseil régional de Franche-Comté, la Chambre Régionale de

Commerce et d'Industrie, l'AFT délégation régionale auprès des institutions, les organisations professionnelles de transporteurs représentatives au niveau régional (OTRE, FNTR, FNTV, TLF) et le chargé de mission CO<sub>2</sub> engagé pour 3 ans pour animer ce dispositif.

L'engagement de ces entreprises dans la charte devrait permettre d'éviter, au terme de leur engagement, l'émission de **8676** tonnes de CO<sub>2</sub> et d'économiser plus de **2 584 949** litres de gazole. Leurs engagements de réduction, qui portent sur une flotte de **1304** véhicules et mobilisent 1386 conducteurs, est en moyenne de **8,3 %** de leurs émissions de CO<sub>2</sub> sur une période de 3 ans.

Les signatures de 4 entreprises dans le secteur du transport routier de voyageurs marquent une nouvelle étape dans le déploiement de la démarche « Objectif CO<sub>2</sub>: les transporteurs s'engagent », elles s'inscrivent dans la dynamique initiée depuis 3 ans dans le transport routier de marchandises (27 entreprises engagées).

La liste des entreprises engagées dans la démarche est consultable sur les sites Internet :

- du [ministère chargé des transports](#)
- de l'[ADEME](#)

**Contacts :**

**Préfecture de la Région Franche-Comté**

**Préfecture du Doubs**

Dominique MENDEL

Tél : 03 81 25 10 70

[dominique.mendel@doubs.gouv.fr](mailto:dominique.mendel@doubs.gouv.fr)

**DREAL Franche-Comté**

Patricia DROZ

Tél : 03 81 21 67 18

[Patricia.Droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Patricia.Droz@developpement-durable.gouv.fr)

**Conseil Régional de Franche-Comté**

Hélène WOKOWSKI-PIERRE

Tél : 03 81 61 61 08

[helene.wokowski-pierre@franche-comte.fr](mailto:helene.wokowski-pierre@franche-comte.fr)

**ADEME Franche-Comté**

Florence MORIN

Tél : 03 81 25 50 10

[florence.morin@ademe.fr](mailto:florence.morin@ademe.fr)